

CPOM

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2025 - 2029



MTPL

6 rue Joseph Caillé
44000 NANTES

Dreets

22 mail Pablo Picasso
BP 24209 - 44042 NANTES cedex
1

Carsat Pays de la Loire

2 Place de Bretagne
44932 NANTES Cedex 9

Entre :

Ci-après dénommées "les parties"

Médecine Travail Professions Libérales MTPL	La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Pays de la Loire
Dont le siège est établi à : 6 rue Joseph Caillé 44000 NANTES	Dont le siège est établi à : 22 mail Pablo Picasso BP 24209 44042 NANTES Cedex 1	Dont le siège est établi à : 2 place de Bretagne 44932 NANTES CEDEX 9
Représenté par son Président Monsieur Gérard OLLIERIC	Représentée par son Directeur régional Monsieur Jérôme GIUDICELLI	Représentée par sa Directrice Madame Christelle POISNEUF

Le comité régional de prévention et de santé au travail a donné un avis positif sur le présent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) lors de la réunion du 30/09/2025.

Sommaire

1. Eléments de contexte	P 4
1.1 Préambule	
1.2 Objectifs généraux	
1.3 Carte d'identité du SPSTI	
2. Programmes d'actions	P 6
2.1 Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)	P 6
2.2 Prévention du risque radon	P 10
3. Engagement des parties	P 14
4. Modalités de suivi et d'évaluation	P 15
5. Clause de confidentialité	P 15
6. Durée	P 15

60

1- Eléments de contexte

En application de l'instruction conjointe DGT/DRP sur les CPOM conclus avec les services de prévention et de santé interentreprises du 12/07/2024 :

1.1 Préambule

Le CPOM poursuit une double logique :

- La nécessité persistante d'une synergie des acteurs de la santé au travail en faveur d'un renforcement de la prévention
- La volonté d'établir un partenariat opérationnel où chacune des parties prenantes contribue de manière proportionnée et dans une logique d'optimisation de ses ressources.

1.2 Objectifs généraux

Le CPOM doit mettre en œuvre régionalement les priorités de santé au travail et de prévention telles que définies dans le Plan Santé au Travail 4, mais également les priorités d'actions de chaque partie prenante. Ces dernières découlent notamment :

- De la Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche Accidents du Travail - Maladies Professionnelles (COG AT/MP) 2023-2028
- De la Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche maladie 2023-2028 en matière de prévention de la désinsertion professionnelle
- Du Plan Régional de Santé au Travail 2021 - 2025 (PRST4) en déclinaison du PST4
- Du diagnostic territorial en santé au travail
- Du projet pluriannuel de chaque SPSTI

Par ailleurs et pour rappel, conformément à l'article D 4622-45 du Code du Travail, le contrat définit des actions visant à :

- Mettre en œuvre les priorités d'actions du projet pluriannuel et faire émerger les bonnes pratiques
- Promouvoir une approche collective et concertée, ainsi que les actions en milieu de travail
- Mutualiser, y compris entre les SPSTI, des moyens, des outils, des méthodes, des actions, notamment en faveur des plus petites entreprises
- Cibler des moyens et des actions sur certaines branches professionnelles, en faveur de publics particuliers ou sur la prévention de risques spécifiques
- Permettre le maintien dans l'emploi des salariés et lutter contre la désinsertion professionnelle.

1.3 Carte d'identité du SPSTI

1987 est l'année de création du service **MTPL**.

MTPL est un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise (SPSTI), Association loi 1901 – à but non lucratif.

Siege social : 6 rue Joseph Caillé – 44000 Nantes

Annexe : 1 Avenue des lions – 44800 Saint Herblain

Sa zone d'intervention : Nantes et périphérie.

Secteur Ciblé :

Secteur Tertiaire : Informaticiens, comptable, juristes, agents immobilier, notaires, etc.

Secteur médical et paramédical : Médecins, Dentistes, Vétérinaires, Cliniques, Laboratoires d'analyses médicales etc...

Secteurs publics : Tertiaire, restauration scolaire, etc.

Autres : /

Au 1er janvier 2025, le nombre d'adhérents est de 648 avec la répartition suivante selon la taille de l'entreprise :

De 1 à 9 salariés 434 Entreprises (66.97%)

De 10 à 49 salariés 156 Entreprises (24.07%)

De 50 à 199 salariés 43 Entreprises (6.64%)

De 200 à 299 salariés 4 Entreprises (0.62%)

+ de 300 salariés 11 Entreprises (1.70%)

Le nombre de salariés suivis par le SPSTI Mtpl44 est de 16 149 dont 1 329 de la fonction publique.

Organisation du Service MTPL :

Notre service se compose de 3 médecins du travail, 1 Médecin Collaborateur, 2 infirmières en Santé au Travail, 1 ergonome ; 1 Conseillère en Prévention des risques professionnels, 3 Assistantes médicales, 1 directeur.

Le service de santé au travail s'organise aujourd'hui autour de 2 équipes pluridisciplinaires (Médecin du travail, Infirmière Santé au Travail, secrétaire médicale et Ergonome) présentes sur chacun des sites.

2- Programmes d'actions

2.1 Prévention de la désinsertion professionnelle

Pour mémoire, la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention la santé au travail affirme la volonté des pouvoirs publics de renforcer la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) en mobilisant les acteurs de la prévention primaire, secondaire et tertiaire œuvrant dans ce domaine.

Il s'agit notamment d'anticiper autant que possible la détection d'un risque de désinsertion professionnelle avant l'arrêt de travail (préventions primaire et secondaire) et la reprise d'un emploi pour les salariés en arrêt de travail (longue durée ou itératifs) (prévention tertiaire) afin de les accompagner dans les meilleurs délais vers un projet individualisé professionnel adapté à chaque situation en fonction de la capacité restante du salarié, des possibilités de son employeur ou du marché de l'emploi. Dans un objectif d'efficience, il s'agira en particulier de consolider les collaborations entre l'assurance maladie et les cellules PDP que les SPSTI auront à mettre en place, conformément à la loi pour renforcer la prévention en santé au travail.

Ces collaborations sont, en effet, nécessaires à la qualité des détections et des prises en charge des publics en risque de désinsertion professionnelle, que l'origine de leur situation soit liée à une maladie ou à un AT/MP.

Cela se traduit par les actions suivantes :

Pilotes :

- **SPSTI** : Dr Caroline LOCHON, médecin du travail
- **Dreets** : Dr Véronique MENNETRIER, médecin inspecteur régional du travail
- **Carsat** : Fabrice TANGUY, Référent PDP du service social de la CARSAT Pays de la Loire

Fiche action

Nom du projet	Amélioration de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
Description du projet	Le maintien en emploi s'entend à l'échelle individuelle et collective. Il nécessite un repérage précoce des situations à risque de désinsertion professionnelle, et une action conjointe et convergente des différents acteurs du maintien en emploi. Un travail de réflexion commune entre ces différents acteurs est donc naturellement nécessaire pour améliorer la PDP.

Détails du projet														
Contexte et origine du besoin	<p>La prévention de la désinsertion professionnelle est un axe incontournable retenu comme prioritaire pour le CPOM 3^{ème} génération au niveau des Pays de La Loire.</p> <p>La création récente d'une cellule maintien en emploi au sein de la MTPL, rendue obligatoire par la loi du 02/08/2021, renforce les possibilités d'une action conjointe avec la DREETS et la CARSAT.</p> <p>Certaines actions doivent être poursuivies tandis que d'autres doivent être améliorées ou voir le jour (cf. plan d'actions ci-dessous)</p>													
Estimation des gains	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation du travail en réseau entre les différents acteurs de maintien en emploi - Amélioration des connaissances et des compétences des différents acteurs de la MTPL, ainsi que des outils de sensibilisation à disposition - Amélioration de la promotion de la PDP auprès des salariés lors des visites médicales, et auprès des entreprises - Précocité du repérage des situations complexes à risque de désinsertion professionnelle 													
Date de démarrage	Dernier trimestre 2025													
Date de clôture	Dernier trimestre 2029 (durée du CPOM : 4 ans)													
Pilotes du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Dr LOCHON, Médecin du travail, MTPL - Dr MENNETRIER, Médecin Inspecteur Régional du Travail, DREETS - Fabrice TANGUY, Référent PDP du service social de la CARSAT Pays de la Loire 													
Objectif(s) <i>(Simple, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et favoriser le travail en réseau entre acteurs du maintien en emploi - Améliorer les connaissances sur la PDP par les différents acteurs du service MTPL - Améliorer les supports de communication écrits sur le maintien en emploi - Améliorer la promotion de la PDP auprès des salariés et des entreprises - Favoriser un repérage précoce des situations individuelles à risque de désinsertion professionnelle 													
Les grandes étapes et leur planification	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Articulation des acteurs de la PDP</th> <th>Echéances</th> </tr> <tr> <th>Objectifs</th> <th>Actions à mettre en place</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rencontre des 3 copilotes</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les modalités de travail et l'agenda du groupe de travail. Définir et valider des indicateurs communs entre les acteurs </td> <td>Dernier trimestre 2025</td> </tr> <tr> <td>Travail en réseau autour de la PDP</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les situations individuelles complexes, et partage des actualités PDP, en ILC44 (Instances </td> <td>Tous les deux mois sur le site de Nantes Beaulieu</td> </tr> </tbody> </table>		Articulation des acteurs de la PDP		Echéances	Objectifs	Actions à mettre en place		Rencontre des 3 copilotes	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les modalités de travail et l'agenda du groupe de travail. Définir et valider des indicateurs communs entre les acteurs 	Dernier trimestre 2025	Travail en réseau autour de la PDP	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les situations individuelles complexes, et partage des actualités PDP, en ILC44 (Instances 	Tous les deux mois sur le site de Nantes Beaulieu
Articulation des acteurs de la PDP		Echéances												
Objectifs	Actions à mettre en place													
Rencontre des 3 copilotes	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les modalités de travail et l'agenda du groupe de travail. Définir et valider des indicateurs communs entre les acteurs 	Dernier trimestre 2025												
Travail en réseau autour de la PDP	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les situations individuelles complexes, et partage des actualités PDP, en ILC44 (Instances 	Tous les deux mois sur le site de Nantes Beaulieu												

	<p>Locales de Coordination de Loire Atlantique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un séminaire maintien emploi départemental bisannuel, en lien avec le PRITH 	Fin 2025 + fin 2027 + fin 2029
Actualisation et homogénéisation des connaissances sur la PDP	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation interne des professionnels de la MTPL (assistantes, infirmières, médecins, préventeurs) à la PDP - Rencontre avec le service social de la CARSAT (<i>pour compléter les rencontres avec les différents acteurs de maintien en emploi, comme réalisé avec CAP EMPLOI en avril 2025, transition pro en 2024,, l'ESPO ESRP de la tourmaline en 2024....)</i>) 	2026 2026
Révision des supports de communication écrits sur la PDP	<ul style="list-style-type: none"> - Création, actualisation, ou acquisition de supports (flyers, guides, articles internet... dont le guide à destination des membres du CSE établi dans le cadre du PRST4) 	2026-2029
Promotion de la PDP auprès des salariés et en entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation individuelle des salariés en visite - Sensibilisation collective en entreprise auprès des RH et chefs d'entreprise (présentation des outils individuels de maintien en emploi, mais aussi des aides au financement individuelles ou collectives, via des supports de communication adaptés) 	2026-2029
Favoriser le repérage précoce des situations individuelles à risque de désinsertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges réguliers sur les situations individuelles complexes entre RH/chef d'entreprise et médecin du travail - Etablissement de scores d'inaptitude et de désinsertion professionnelle permettant une classification des salariés par niveau de risque 	2025-2029

Ressources nécessaires	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule PDP de la MTPL (<i>composée d'un médecin du travail, d'une infirmière en santé au travail, et de l'ergonome, en étroite collaboration avec le SSIO (service social interentreprise de l'ouest)</i>) - Professionnels de santé et préventeurs de la MTPL - Service social de l'Assurance Maladie - Service médical de la CPAM - Autres acteurs de maintien en emploi de Loire Atlantique (CAP EMPLOI, MDPH, COMETE ...)
Moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> - Flyers / supports de communication écrits
Indicateurs	
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salariés MTPL sensibilisés sur la PDP en interne - Nombre de salariés MTPL présents lors de la rencontre avec le service social de la CARSAT - Nombre de signalements émis par la MTPL en ILC44 (via fiche dédiée) - Nombre de réunions ILC44 à laquelle la MTPL a participé - Nombre de réunions de préparation des forum maintien emploi 44 à laquelle la MTPL a participé - Nombre de flyers PDP acquis / créés / actualisés - Nombre de scores PDP établis lors des visites médicales

62

2.2 Prévention du risque radon

Le radon est un gaz radioactif naturel qui présente un caractère cancérogène certain pour l'homme (cancer du poumon/centre international de recherche sur le cancer CIRC).

Le nombre de décès attribuable au radon en France métropolitaine est estimé à 3 000 cas par an. La région des Pays de la Loire est fortement impactée par la présence de radon.

L'objectif de cette action est de favoriser l'évaluation du risque radon en entreprise en privilégiant les zones à potentiel radon 2 et 3.

Cela se traduit par les actions suivantes :

Pilotes :

- **SPSTI** : Dr Caroline LOCHON, médecin du travail / Soizic CHEVALLIER, conseillère en prévention des risques professionnels
- **Dreets** : Grégory MENEC, Ingénieur Prévention
- **Carsat** : Virginie DURGEAUD, Ingénieur conseil

60

Fiche action

Nom du projet	Prévention du risque radon
Description du projet	<p>Favoriser et améliorer l'évaluation du risque radon en entreprise et mieux informer les travailleurs exposés.</p> <p>L'objectif de cette action est de favoriser l'évaluation du risque radon en entreprise en privilégiant les zones à potentiel radon 2 et 3.</p>

Détails du projet														
Contexte & origine du besoin	<p>Le radon est un gaz radioactif naturel qui présente un caractère cancérogène certain pour l'homme (cancer du poumon) et le nombre de décès attribuable au radon en France métropolitaine est estimé à 3 000 cas par an. Le département de la Loire Atlantique est fortement impacté par la présence de radon, avec 87% du territoire classé en zone élevée (niveaux 2 et 3).</p>													
Estimation des gains (qualitatifs, quantitatifs)	<ul style="list-style-type: none"> - Montée en compétence des acteurs du service MTPL - Meilleure sensibilisation des entreprises au risque radon - Meilleure sensibilisation des salariés travaillant dans les lieux concernés par le radon - Travail collaboratif MTPL/CARSAT/DREETS sur ce sujet important en Loire Atlantique, avec des pistes d'intervention communes et collectives 													
Date de démarrage	Dernier trimestre 2025													
Date de clôture	Dernier trimestre 2029 (durée du CPOM : 4 ans)													
Pilotes	<p>MTPL : Caroline LOCHON, médecin du travail / Soizic CHEVALLIER, conseillère en prévention des risques professionnels</p> <p>DREETS : Grégory MENEC Ingénieur</p> <p>CARSAT : Virginie DURGEAUD Ingénieur</p>													
Objectif(s) <i>(Simple, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises dans la prévention du risque radon : sensibilisation, informations sur les modalités et les moyens de mesurage (<i>aucun mesurage ne sera réalisé par la MTPL</i>) - Favoriser la montée en compétences des acteurs de la MTPL sur ce risque spécifique, et faire évoluer les méthodes pour intégrer le risque radon lors des contacts avec les entreprises (fiche d'entreprise, document unique, ...) - Développer la connaissance des travailleurs évoluant dans les lieux potentiellement concernés. - Assurer la veille réglementaire et diffuser les informations aux préveteurs et aux entreprises (par exemple diffusion du nouveau guide DGT à paraître) 													
Les grandes étapes et leur planification	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Objectif</th><th>Actions à mettre en place</th><th>Acteurs</th><th>Echéances</th><th>Indicateurs</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Favoriser la montée en compétences des acteurs de la MTPL</td><td> <p>Former tous les professionnels de santé et les préveteurs de la MTPL</p> <p>* Module général d'½ journée (Aspects réglementaires et médicaux)</p> <p>* module spécifique d'½ journée (stratégie de mesurage, plans de mesurage, 1ères actions à mener selon les résultats de prélèvement...)</p> </td><td>MTPL CARSAT DREETS</td><td>Octobre 2025</td><td>Nombre de professionnels de la MTPL formés</td></tr> </tbody> </table>				Objectif	Actions à mettre en place	Acteurs	Echéances	Indicateurs	Favoriser la montée en compétences des acteurs de la MTPL	<p>Former tous les professionnels de santé et les préveteurs de la MTPL</p> <p>* Module général d'½ journée (Aspects réglementaires et médicaux)</p> <p>* module spécifique d'½ journée (stratégie de mesurage, plans de mesurage, 1ères actions à mener selon les résultats de prélèvement...)</p>	MTPL CARSAT DREETS	Octobre 2025	Nombre de professionnels de la MTPL formés
Objectif	Actions à mettre en place	Acteurs	Echéances	Indicateurs										
Favoriser la montée en compétences des acteurs de la MTPL	<p>Former tous les professionnels de santé et les préveteurs de la MTPL</p> <p>* Module général d'½ journée (Aspects réglementaires et médicaux)</p> <p>* module spécifique d'½ journée (stratégie de mesurage, plans de mesurage, 1ères actions à mener selon les résultats de prélèvement...)</p>	MTPL CARSAT DREETS	Octobre 2025	Nombre de professionnels de la MTPL formés										

Accompagner les entreprises sur la prévention du risque radon	<p>Intégrer le risque radon par les acteurs MTPL lors de leurs contacts avec les entreprises et l'élaboration des documents obligatoires (FE ; DUERP)</p>	Pilote de projet MTPL Préveneurs Professionnels de santé	A partir du 1 ^{er} semestre 2026	Intégration du risque radon dans les FE et les DUERP
	<p>Affiner la connaissance des entreprises les plus concernées par le risque radon (sur la base des différentes documentations existantes et des informations « terrain » complémentaires recueillies)</p>	Pilote de projet MTPL Préveneurs Professionnels de santé	A partir du 1 ^{er} semestre 2026	<p>Cartographie des entreprises fortement concernées parmi les entreprises adhérent à la MTPL (à partir de la cartographie du risque radon à l'échelle du département, mais aussi des caractéristiques des locaux, et des moyens de prévention déjà mis en place)</p>
	<p>Etablir une stratégie / un plan de communication (tenant compte des « cibles » définies précédemment)</p>	Pilote de projet MTPL Préveneurs Professionnels de santé	2 ^{ème} semestre 2026	Nombre d'actions de communication réalisées
	<p>* Répertorier les supports produits par les partenaires institutionnels, dont les outils issus du PRST4 * Promouvoir la diffusion de ces supports lors de sensibilisations collective ou individuelle * Relayer la Journée Européenne du Radon (07 novembre)</p>	Pilote de projet MTPL Préveneurs Professionnels de santé	1 ^{er} semestre 2026	Nombre de supports répertoriés
	<p>Organiser des actions collectives d'information à destination des entreprises</p>	Pilote de projet MTPL Préveneurs Professionnels de santé CARSAT	2026-2029	<p>Nombre d'actions collectives organisées Nombre de participants</p>
	<p>Accompagner les entreprises à la mise en place des 1ères actions à mener (préconisations, plans d'action, etc.)</p>	Pilote de projet MTPL Préveneurs Professionnels de santé CARSAT	2026-2029	Nombres d'entreprises accompagnées
Sensibiliser les salariés exposés au risque radon (sensibilisations individuelles lors des visites)		Pilotes de projet MTPL Professionnels de santé	2026/2029	-nombre de supports pédagogiques transmis aux salariés
Assurer la veille réglementaire		Pilotes de projet MTPL CARSAT DREETS	2025/2029	

Ressources nécessaires	
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">- Pilote MTPL / DREETS / CARSAT- Autres acteurs MTPL (préveneurs, professionnels de santé...)
Ressources matérielles	<ul style="list-style-type: none">- Flyers et autres supports d'information (dont guide DGT et supports issus du PRST4)

60

3- Engagement des parties

3.1 Engagement du Service Prévention et de Santé au Travail

- Améliorer et homogénéiser en interne les niveaux de connaissances sur le maintien en emploi et le radon, pour mieux sensibiliser les entreprises et les salariés
- Participer à la diffusion des supports de communication écrits (guides, flyer...) établis par les partenaires sur ces deux thèmes, auprès des entreprises et/ou des salariés
- Poursuivre un travail de collaboration, avec la CARSAT, la DREETS et d'autres partenaires, visant à améliorer conjointement la prévention du risque radon et de la prévention de la désinsertion professionnelle
- Fournir des indicateurs chiffrés auprès de la CARSAT et de la DREETS, témoignant de l'implication de la MTPL dans le maintien en emploi et la prévention du radon
- Assurer la veille sanitaire et réglementaire utiles pour accompagner au mieux et en temps réel les salariés et les entreprises adhérentes à la MTPL

-3.2 Engagement de la Carsat

- Apport de données statistiques de sinistralité des secteurs d'activités relevant du régime général ;
- Appui documentaire et diffusion de documentation du réseau des Carsat et de l'INRS relatives aux thématiques du présent CPOM ;
- Assistance technique pour la mise en œuvre d'actions nécessitant une expertise élevée dans l'évaluation des risques et la prévention, dans les limites de nos capacités d'intervention ;
- Appui technique aux intervenants en prévention des risques professionnels du service de santé au travail ;
- Organisation de réunions d'information ;
- Aides financières aux entreprises pour accompagner certaines actions prévues au présent CPOM, dans le respect du cadre réglementaire, et dans la limite des crédits disponibles.

3.3 Engagement de la Dreets

- Appui de la cellule pluridisciplinaire santé travail du pôle travail (ingénieurs de prévention, médecin inspecteur du travail, dans la limite de leurs disponibilités) ;
- Mise à disposition de données statistiques (SUMER, réseau EVREST, MCP, ...) ;
- Participation à l'animation et au pilotage des échanges entre SPSTI, Carsat, Dreets ;
- Publication et diffusion de ressources documentaires (plaquettes, guides, fiches ...) ;
- Organisation de sessions de formation et d'information, colloques, séminaires sur des thèmes retenus par un ou plusieurs SPSTI ;
- Diffusion des bonnes pratiques.

4- Modalités de suivi et d'évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du CPOM fera l'objet d'un bilan final.

Chaque année, un bilan sera également réalisé afin de permettre d'identifier les difficultés éventuelles et de modifier si besoin les modalités d'actions et de fonctionnement.

En parallèle, les pilotes des 3 structures signataires pourront organiser, si besoin, des rencontres dans le cadre du déploiement des actions.

5- Clause de confidentialité

Les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

6- Durée

En application des dispositions de l'article D4622-47 du code du travail, il est convenu que le présent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens est conclu pour une durée de quatre ans qui court à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties.

Signature des parties

Fait en 3 exemplaires, le 30 septembre 2025



Gérard OLLIERIC
Président



Jérôme GIUDICELLI
Directeur régional



Christelle POISNEUF
Directrice

